

Monsieur Jean-Marie Barbier
Président de l'Association des
Paralysés de France
17 boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS



COMMISSION
DES FINANCES

réf : 45-0212

Paris, le 13 FEV. 2012

Objet : PPL Simplification des normes applicables aux collectivités locales
Votre mail du 8 février 2012

ÉRIC DOLIGÉ

SÉNATEUR
DU LOIRET

COMMISSAIRE AUX
FINANCES

PRÉSIDENT DU
CONSEIL GÉNÉRAL
DU LOIRET

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre mail du 8 février dernier me faisant part de vos observations sur l'article 1 de la PPL que j'ai présentée.

La procédure parlementaire est ainsi faite que je présente la PPL dans sa version d'origine, mais j'avais bien noté vos observations et ai largement modifié le texte général.

J'ai proposé la suppression de 5 articles et ai réécrit totalement l'article 1 à votre demande mais aussi à celle du Président de la République qui était intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet.

Le texte que la Commission devait étudier cette semaine ne comportait plus les propositions concernant le handicap, que j'avais déposées par amendement.

Je regrette que, pour des raisons purement politiques, la Commission ait bloqué ce texte qui n'avait pour objectif que de simplifier la vie de nos collectivités et des citoyens. Mais notre beau pays est ainsi fait qu'il ne réagit que politiquement et refuse de prendre en compte les souhaits de ses citoyens.

Nous continuerons à vivre dans la complexité, dans les tracasseries quotidiennes, avec des surcoûts que nous payons tous.

Soyez assuré que j'ai su vous entendre et qu'il n'est pas besoin de faire une nouvelle campagne parfois virulente contre l'article 1.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement